

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE
TENUE LE 13 JANVIER 2014 À 20 H 00

POUR LES FINS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUIVANT :

Projet de règlement no 252-2013 de concordance relatif au déboisement à l'intérieur des zones agricoles A et AR et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012 et 245-2013)

Sont présents :

M. Daniel Blais, maire suppléant
Mme Carole Brochu, conseillère
M. Martin Boisvert, conseiller
Mme Diane Rhéaume, conseillère
Mme Hélène Jacques, conseillère
Mme Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière

Sont absents :

M. Réal Turgeon, maire
Mme Bernyce Turmel, conseillère

Monsieur le maire suppléant présente et explique le projet de règlement suivant :

No 252-2013 : ce projet de règlement vise à établir une réglementation harmonisée sur l'abattage des arbres, mais distincte en fonction des spécificités de chacune des MRC des Appalaches, de Beauce-Sartigan, de Lotbinière, de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche, formant le territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière.

Après que le maire suppléant ait répondu aux questions de l'assistance, la séance de consultation publique est close à 20 h 10.

Adopté ce 3 février 2014.

Daniel Blais,
Maire suppléant

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Daniel Blais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Blais,
Maire suppléant
